

Agence suisse d'accréditation et d'assurance
qualité (AAQ)

info@aaq.ch

Berne, le 30 août 2016

Audition sur la procédure simplifiée pour le renouvellement de l'accréditation institutionnelle

Madame, Monsieur,

L'Union syndicale suisse (USS) vous remercie de l'avoir invitée à s'exprimer sur la procédure simplifiée pour le renouvellement de l'accréditation institutionnelle. Elle vous transmet par la présente sa position.

L'USS considère qu'il est prématuré d'introduire une procédure simplifiée d'accréditation avant que le premier cycle d'accréditation ne soit terminé et évalué. Il nous semble en effet indispensable de prendre du recul et d'acquérir de l'expérience avant d'introduire des changements dans le modèle.

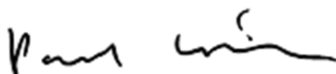
Par ailleurs, bien que la Suisse soit pionnière en matière de formation supérieure, le fait qu'aucun autre pays n'ait introduit de procédure simplifiée indique qu'il n'est probablement pas opportun de le faire à présent en Suisse. L'observation de l'évolution de l'accréditation institutionnelle dans d'autres pays devrait faire partie de la réflexion future qui interviendra au terme du premier cycle d'accréditation.

Par conséquent, l'USS est favorable à un report jusqu'en 2019 de la décision d'introduction d'une procédure simplifiée de l'accréditation institutionnelle.

L'USS renonce à se prononcer aujourd'hui sur les pistes de simplification envisagées (objet évalué, suivi des recommandations, changements, standards fondamentaux, points d'intérêt, format). Elle étudiera, le cas échéant, l'éventuel nouveau modèle qui sera proposé en 2019.

En vous remerciant de bien vouloir prendre note de nos remarques, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

UNION SYNDICALE SUISSE



Paul Rechsteiner
Président



Laura Perret Ducommun
Secrétaire centrale